

## **DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE**

*Rapport du Président du Jury*

*sur la session de*

*novembre 2011*

Le jury du Diplôme d'expertise comptable s'est réuni à la Maison des Examens à Arcueil, le jeudi 12 janvier 2012 à 14h, afin de délibérer sur les résultats de la session de novembre 2011. L'examen des résultats appelle des observations générales sur la session qui vient de se terminer (I) mais aussi quelques commentaires pour chacune des trois épreuves (II).

### **I – Les remarques générales sur les résultats de la session**

La session de novembre 2011 a été quantitativement une session importante dans la mesure où 2013 candidats s'étaient inscrits sur tout ou partie des épreuves du diplôme. Sur ce total, 780 candidats étaient en situation d'être diplômés (à rapprocher des 406 diplômables de mai 2011). Si le nombre de candidats à l'épreuve de déontologie est très comparable à celui de mai 2011 (1 066 en novembre contre 1 042 en mai), inversement sur l'épreuve de révision légale et contractuelle comme sur l'épreuve de soutenance, les candidatures ont été beaucoup plus importantes pour des raisons au demeurant différentes. Ce surcroît d'effectif a été parfaitement géré par les services du SIEC et il convient également de remercier les examinateurs qui ont été mis à contribution de manière plus importante que pour les sessions antérieures, tant pour les épreuves écrites que pour l'épreuve orale.

Sur l'épreuve de révision, 1 557 candidats se sont inscrits en novembre contre 990 en mai, cette augmentation étant en partie due au faible taux de réussite enregistré en mai sur cette épreuve. Sur l'épreuve de soutenance, 727 soutenances étaient programmées en novembre 2011, soit plus du double par rapport à mai 2011 (351 soutenances). Cette augmentation est imputable au fait que, comme nous l'avons indiqué dans notre précédent rapport, la règle du délai de 6 mois a pu contraindre certains candidats à ne soutenir qu'en novembre mais surtout, d'autres candidats ont souhaité s'accorder un temps supplémentaire pour finaliser leur mémoire compte tenu de l'obligation d'atteindre au minimum la note de 10 sur 20.

En termes de résultats, 509 candidats obtiennent leur diplôme à cette session, soit un taux de réussite de 65,26 %, supérieur de plus de 4,5 points au taux enregistré en mai 2011 et de plus de 5,5 points au taux de novembre 2010. Pour l'ensemble de l'année 2011, compte tenu de la session de mai 2011, cela porte à 755 le nombre de diplômés pour l'année civile. Sur les 509 diplômés de la présente session, 98 (soit 19,02 %) obtiennent leur diplôme sans notes reportables. On précisera encore que 46 candidats échouent au diplôme en raison d'une note éliminatoire à une épreuve alors que par ailleurs ils enregistrent une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Pour 44 de ces 46 candidats, la note éliminatoire est enregistrée sur le mémoire.

Globalement, on observera que 36,5 % des diplômés obtiennent le diplôme avec une moyenne générale supérieure ou égale à 12 sur 20, parmi lesquels 11 candidats ont une moyenne comprise entre 14 et 15 et 3 candidats une moyenne générale supérieure à 15 sur 20.

Enfin, on précisera que la répartition hommes/femmes diffère légèrement des taux constatés sur les dernières sessions avec 44 % de diplômées.

## **II – Les remarques spécifiques à chacune des épreuves**

On formulera quelques observations sur l'épreuve écrite de déontologie et réglementation professionnelle, puis sur l'épreuve de révision légale et contractuelle et enfin sur l'épreuve de soutenance.

- *L'épreuve de déontologie et réglementation professionnelle*

Pour la session de novembre 2011, l'épreuve de déontologie se présentait sous la forme de vingt questions à réponse courte (QRC), dix questions portant sur l'expertise comptable et dix questions sur le commissariat aux comptes. Cette épreuve a été particulièrement réussie par les candidats dans la mesure où le taux de réussite est de 93,37 %, 1 026 candidats ayant composé sur cette épreuve.

La correction des copies montre que la plupart des candidats ont travaillé l'épreuve avec sérieux et disposent du socle minimum de connaissances en la matière. La moyenne générale pour l'épreuve est de 13,05 sur 20. A la session précédente, qui se présentait également sous forme de questions à réponse courte (QRC), la moyenne était de 11,79. 71 copies se sont vues attribuer une note supérieure ou égale à 16 sur 20. Seuls trois candidats enregistrent une note éliminatoire. On signalera tout particulièrement le cas d'une candidate qui a obtenu la note de 19,38 sur 20 à cette épreuve (moyenne des deux correcteurs), ce qui est remarquable.

- *L'épreuve de révision légale et contractuelle*

L'épreuve de révision légale et contractuelle se présentait sous la forme de quatre dossiers totalement indépendants abordant des thèmes très différents. Deux dossiers étaient notés sur 6 points chacun et deux dossiers étaient notés sur quatre. La présence de dossiers très différents présente l'avantage pour les candidats de diversifier les risques en termes d'évaluation ; en contrepartie, elle oblige le candidat à se transposer à l'intérieur de la même épreuve dans quatre univers différents.

Sur les 1557 candidats inscrits à cette épreuve, 1490 ont effectivement composé. La moyenne sur cette épreuve est de 8,94, avec seulement 38,05 % des candidats qui atteignent ou dépassent la moyenne. Si ce résultat est meilleur que celui enregistré à la dernière session, il reste en deça des résultats enregistrés sur les sessions antérieures.

Le constat établi sur les dernières sessions demeure. Nombre de candidats disposent sur place de la documentation adéquate mais peinent à en faire une utilisation optimale.

- *L'épreuve de soutenance du mémoire*

722 candidats ont soutenu leur mémoire lors de cette session pour un total de 727 inscrits. La moyenne enregistrée sur cette épreuve de soutenance est de 10,73, soit une moyenne supérieure à la moyenne habituellement enregistrée sur cette épreuve. 71,88 % des candidats qui se sont présentés à cette épreuve ont obtenu la moyenne, soit une nouvelle progression de 2 points de ce taux par rapport à la session précédente. On soulignera, là encore, la très bonne performance de certains candidats : 45 candidats ont eu une note supérieure ou égale à 15 sur 20 au mémoire, dont 15 qui ont eu 16, 4 candidats qui ont eu 17 sur 20, 1 candidat a eu 18 et une candidate a obtenu la note de 19 sur 20. (Pour mémoire, à la session de mai 2011, 6 candidats avaient eu une note supérieure ou égale à 16).

La qualité moyenne des mémoires s'améliore ainsi de manière tangible tant sur la forme que sur le fond. On formulera néanmoins trois remarques sur le mémoire : en premier lieu, au plan de la forme, certains mémoires demeurent défailants sur la question de l'orthographe, de la grammaire et de la présentation matérielle et des efforts restent à faire sur ce point. Ensuite, certains candidats ont tendance à retenir des titres de mémoire qui apparaissent très longs et pour certains mémoires, le titre n'est tout simplement que la juxtaposition des intitulés des deux parties du mémoire. Enfin, l'attention des candidats est attirée sur le fait que, dans le corps du mémoire, au plan de la rédaction, les emprunts à des sources extérieures doivent être nécessairement cités dans les règles, c'est-à-dire avec référence précise de la source et de l'auteur, voire le cas échéant, en utilisant des guillemets lorsque la citation ou le texte sont repris *in extenso*.

Pour terminer, on précisera que le jury a adopté à l'unanimité deux modifications de la note du jury aux candidats.

En conclusion, la session de novembre 2011 semble être une session pour laquelle l'« effet réforme » soit perceptible si l'on en juge par la qualité des résultats obtenus sur l'épreuve de déontologie et la montée en puissance de la qualité des mémoires soutenus.

Dijon, le 14 janvier 2012

**Martial CHADEFaux**

*Professeur à l'Université de Bourgogne  
Président du jury du DEC*